

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : tournoi

Le club « La Cavale du Fou » organise le tournoi « Rapide du Muguet » le jeudi 1^{er} mai 2025. Cette compétition est homologuée auprès de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Elle se déroule dans la Salle des Fêtes de la ville de Château-Gontier.

Article 2 : règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son dernier congrès.

Les appariements se font au système suisse intégral. Les départages suivants entre ex-æquo seront appliqués : 1°) Cumulatif, 2°) Buchholz tronqué, 3°) Nombre de victoires.

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide à l'aide du logiciel Papi dernière version homologué par la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription pour 9h35 au plus tard. Au-delà de cet horaire, les joueurs seront appariés pour la ronde 2.

Article 3 : cadence et jeu

Le tournoi se jouera en 7 rondes et pour chaque partie, chaque joueur disposera de 15 minutes avec un ajout de temps de 5 secondes par coup.

En cas de retard d'un joueur, celui-ci a perdu sa partie seulement à partir du moment où 10 minutes se sont écoulées depuis le début de la ronde.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et pourra être exclu du tournoi.

Article 4 : horaires

Pointage entre 9h15 et 9h35.

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif : 10h00, 11h00, 12h00 puis 13h45, 14h45, 15h45 et 16h45.

Article 5 : droits d'inscription

Tournoi A : adultes : 12 €, jeunes : 6 €.

Tournoi B : adultes : 6 €, jeunes : 3 €.

Le tournoi B est accessible uniquement aux joueurs ayant un elo rapide < 1521 points ainsi qu'aux joueurs non classés.

Répartition des Prix : la liste des prix figure sur l'affiche ci-jointe. Les prix sont attribués au départage et ne sont pas cumulables.

Article 6 : prix

Le classement est établi au nombre de points puis au départage. La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 3^e ronde. Les prix ne sont pas cumulables et le joueur reçoit le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Article 7 : arbitrage et organisation

L'arbitre de ce tournoi est M. Eric AUMONT, AFO2.

L'organisateur est M. Bertrand BAUZON. Il est secondé par plusieurs bénévoles du club,.

Article 8 : conduite des joueurs

La charte du joueur, affichée dans la salle de jeu, est à respecter.

Il est demandé aux joueurs :

- d'éteindre (et pas seulement mettre en veille) leur téléphone portable et de le ranger non visible dans un sac,
- d'éviter toute discussion concernant les parties en cours.

Article 9 : droit à l'image

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre

L'Organisateur